

Rapport de l'organe de révision

Marly, le 19 avril 2022

Réf.: CB/ar

au Conseil communal et à la commission financière de la **Commune de Châtel-St-Denis, Châtel-St-Denis**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, comptes d'investissement et engagements hors bilan) de la Commune de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal, respectivement à l'administration communale, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance (articles 29 et 30 OFCo).

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux principes de la comptabilité publique.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de produits de fonctionnement de CHF 5'822'327.17, un excédent de charges d'investissement de CHF 3'694'658.17 et une fortune comptable de CHF 19'827'145.17 ressortant du bilan au 31 décembre 2021.



Gefid Conseils SA
Claude Brodard
Expert-réviseur agréé

Annexe(s)

→ Comptes annuels 2021